

**Rapport de fin de cycle présenté en vue de l'obtention du diplôme de
contrôleur des Eaux et Forêts**

Promotion 2001 - 2003

THEME :

**PROBLEMATIQUE D'AGRESSION DES FORETS
CLASSEES DE DINDERESSO ET DU KOU
« CAS DES EXPLOITANTES FRAUDULEUSES DE
BOIS DES SECTEURS 10,11,21 ET 22 DE LA VILLE
DE BOBO-DIOULASSO »**

RECHERCHE DE PERSPECTIVES



Présenté par :

Madame GUIRO/OUEDRAOGO Antoinette

Maître de stage

Madame OUEDRAOGO Salamata
Socio-économiste

Juillet 2003

TABLE DES MATIERES

	Pages
PREAMBULE.....	
DEDICACE	
REMERCIEMENTS	
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	
LISTE DES TABLEAUX ET ANNEXES	
INTRODUCTION.....	1
JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE L'ETUDE	4
CHAPITRE I : GÉNÉRALITÉS	6
1. Généralités sur la Région des Hauts-Bassins.....	6
1.1. La région des Hauts-Bassins	6
1.1.1 Le relief	6
1.1.2 Le climat	6
1.1.3 La végétation	6
1.1.4 Les sols	7
1.1.5 Le réseau hydrographique	7
1.1.6 Etat de la population et situation socio-économique	7
1.1.7 La forêt	8
1.1.8 La pêche	8
2. Présentation de la zone de l'étude	9
2.1. La Forêt Classée de Dindéresso	9
2.1.1. Situation géographique	9
2.1.2. Historique et potentialités	9
2.1.3. Différentes interventions sur la forêt classée de Dindéresso	9
2.1.4. Hydrographie	10
2.1.5. Les sols	10
2.1.6. Végétation	10
2.1.7. Faune	10
2.1.8. L'exploitation forestière	11
2.2. La Forêt Classée du Kou	11
2.3. Les villages et communes riverains	11
2.4. Activités socio-économiques	12
2.5. Présentation du Projet ; la structure d'accueil	12

2.5.1. Objectifs globaux d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de Dindéresso et du Kou	13
2.5.2. Stratégie d'intervention.....	13
CHAPITRE II – METHODOLOGIE ET MATERIEL DE L'ETUDE	14
2.1. Recherche documentaire.....	14
2.2. Calendrier de l'étude.....	15
2.3. Observations préliminaires	15
2.4. Choix des axes d'accès aux forêts	15
2.5. Elaboration d'un questionnaire	16
2.6. Conduite des interviews.....	16
2.7. Organisation des entretiens de groupe	16
2.8. Les moyens humains et matériels utilisés	16
2.9. Traitement des données	17
CHAPITRE III – PRESENTATION DES RESULTATS ET ANALYSE	18
3.1. Caractérisation du public cible	18
3.1.1. Caractérisation des femmes du groupe n°1	19
3.1.2. Caractérisation des femmes du groupe n°2	22
3.1.3. Caractérisation des femmes du groupe n°3	23
3.1.4. Conclusion partielle	23
3.2. Les produits exploités	23
3.3. Estimation des revenus générés par l'exploitation des Forêts Classées de Dindéresso et du Kou	27
3.4. Impact de l'exploitation sur les deux forêts	29
3.5. Les difficultés rencontrées	34

CHAPITRE IV- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	35
BIBLIOGRAPHIE	37
ANNEXES	

PREAMBULE

Le présent rapport est le fruit de quatre mois de stage effectué au sein du Projet d'Aménagement Participatif des Forêts classées de Dindéresso et du Kou (BKF/007/PAFDK).

Conformément aux dispositions pédagogiques de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Dindéresso, la fin de cycle des Contrôleurs des Eaux et Forêts est sanctionnée par un rapport de stage effectué dans un service de développement ; c'est dans ce cadre que notre travail s'est effectué en partenariat avec l'équipe du projet.

Cette étape de la formation permet aux stagiaires de vivre en situation réelle les connaissances et les informations reçues pendant la phase théorique.

Notre étude qui a tenté d'appréhender la problématique générale d'agression des Forêts Classées, particulièrement celles de Dindéresso et du Kou concernées par le projet, a permis de :

- caractériser le public cible ;
- évaluer l'impact des coupes frauduleuses sur les deux forêts ;
- contribuer à sensibiliser le public cible que sont les femmes et d'appuyer leur organisation ;
- formuler des recommandations pour une gestion durable de la ressource.

Pour des besoins d'interprétations des résultats de notre étude, nous avons utilisé l'ethnie et la provenance pour caractériser notre public cible. Ce choix n'a pas été fait dans le but de frustrer des ethnies qui ont été citées mais permet une meilleure identification du public cible et une mise en évidence du phénomène de la migration et du droit foncier coutumier sur la gestion des ressources naturelles.

Ce travail se veut être un début pour des études plus spécifiques, car étant limité dans le temps et dans les compétences.

DEDICACE

A mon époux, Moussa ainsi qu'à nos enfants Abdoul Carlyl et Omar Fayssal qui m'ont beaucoup soutenue moralement, matériellement et surtout spirituellement pendant ces deux années.

Ce résultat est le fruit de plusieurs années de sacrifices ; il est aussi le vôtre.

REMERCIEMENTS

Au terme du présent stage de fin de cycle, nous voudrions être reconnaissants à l'endroit de tous ceux qui, par leur soutien, leur sollicitude ont contribué à la réalisation de ce rapport.

Nos sincères remerciements s'adressent plus particulièrement à :

- *Monsieur le Directeur Général de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts et le corps enseignant pour les sacrifices consentis pour notre formation tout au long de ce cycle ;*
- *Messieurs le Directeur National et le Conseiller Technique Principal du Projet d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de Dindéresso et du Kou qui nous ont guidée et conseillée tout au long de ce stage ;*
- *Madame OUEDRAOGO Salamata, Responsable du Volet Gestion des Terroirs et Développement notre maître de stage pour sa constante disponibilité, et ses précieux conseils qui ont permis le bon déroulement de notre stage ;*
- *la secrétaire de direction du projet qui a saisi et ordonné notre rapport ;*
- *Tout le personnel du Projet pour sa collaboration et ses encouragements ;*
- *Messieurs le Directeur Régional de l'Environnement et du Cadre de Vie des Hauts Bassins, et le Directeur Provincial de l'Environnement et du Cadre de Vie du Houet pour leur soutien ;*
- *Messieurs les Maires des communes de DO, DAFRA, KONSA, pour leur franche collaboration ;*
- *Messieurs Jean-Baptiste ILBOUDO enseignant à l'Université Polytechnique de Bobo, Bernardin SOMDA enseignant à L'ENEF, Boureïma GUINKO à la DRECV des Hauts Bassins, Koula NOULA au PNGT du Houet pour leur disponibilité constante, et leurs multiples conseils tout au long de notre stage ;*
- *Messieurs Edmond ZONGO, Koumblo KAMBOU respectivement chef de Service Départemental de l'Environnement et du Cadre de Vie de Dindéresso et de Bobo-Dioulasso qui nous ont été d'un appui bénéfique ;*
- *Monsieur Begué DAO de l'Institut du Développement Rural pour son soutien lors du traitement des données statistiques ;*
- *Monsieur Alassane OUEDRAOGO, Elève Inspecteur pour sa contribution à l'identification de certaines espèces en langue Dioula ;*
- *Madame Edith KANZIE qui a été notre compagne et conseillère ;*

- *Nos promotionnaires pour leur encouragement et leur soutien.*
 - *Nos amies et collègues Salamata BIKIENGA , Salimata YEYE, Marcelline SAVADOGO qui nous ont beaucoup soutenue ;*
 - *Nos parents, pour leur soutien multiforme tout au long de notre formation.*
 - *Tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre ont contribué à la réussite de ce stage. Que chacun trouve ici l'expression de notre sincère reconnaissance.*
-

SIGLES ET ABREVIATIONS

ONG	: Organisation Non Gouvernementale
IDA	: Aide Internationale pour le Développement
USAID	: Agence des Etats-Unis pour le Développement
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
PVA	: Prise de Vue Aérienne
CTIG	: Cellule de Télédétection et de l'Information Géographie
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ETF	: Equipe Technique Forestière
DRECV	: Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie
FAFDK	: Projet d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de Dindéresso et du Kou
DGEF	: Direction Générale des Eaux et Forêts
PNGT	: Programme National de Gestions des Terroirs
BUNASOLS	: Bureau National des Sols.
CTFT	: Centre Technique Forestier Tropical
REEB	: Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina
FC	: Forêt Classée
UICN	: Union International pour la Conservation de la Nature
CNSF	: Centre National de Semences Forestières
DPF	: Département de Production Forestière
INERA	: Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
ENEF	: Ecole Nationale des Eaux et Forêts
%	: Pour cent
Cf.	: confère

pH	:	Potentiel Hydrogène
mm	:	millimètre
m³	:	Mètre cube
N°	:	numéro
m	:	mètre
GPS	:	Global Positioning System
UPB	:	Université Polytechnique de Bobo
CESAO	:	Centre d'Etude Economique et Social pour l'Afrique de l'Ouest
PNAF	:	Programme National de l'Aménagement des Forêts
SP/CONAGES	:	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
MEE	:	Ministère de l'Environnement et de l'Eau

LISTE DES TABLEAUX ET ANNEXES

Tableaux

N°	Titre	Page
1	Population des localités riveraines aux forêts classées de Dindéresso et du Kou	12
2	Répartition des exploitantes selon leur statut (provenance)	18
3	Répartition des exploitantes selon leur domicile	18
4	Représentativité des femmes selon les groupes	19
5	Répartition des exploitantes selon leur ethnie	19
6	Répartition des exploitantes selon leur situation matrimoniale et par groupe cible	20
7	Estimation de la charge familiale des exploitantes selon le nombre d'enfants	21
8	Importance de l'activité dans la gestion du temps des femmes	22
9	Les produits exploités	24
10	Nature et qualité des différents produits transportés en provenance des forêts classées de Dindéresso et du Kou	26
11	Moyens de transport utilisés	27
12	Estimation des revenus générés par l'exploitation du bois	28
13	Estimation des revenus générés par la vente du charbon de bois	28
14	Récapitulatif des revenus générés par l'exploitation forestière selon la fréquence	29
15	Fréquence d'exploitation par semaine	30
16	Récapitulatif des quantités de bois exploités	32

Annexes

- 1 Fiche d'enquête
- 2 Cartes
 - carte n°1 : Zone d'intervention du Projet BKF/007-PAFDK
 - carte n°2 : poste de stationnement au niveau des principales pistes d'accès aux forêts classées de Dindéresso et du Kou
- 3 Arrêté de classement de la forêt classée de Dindéresso
- 4 Chronogramme des différentes rencontres
- 5 Liste des forêts classées de la Région des Hauts-Bassins
- 6 Photos d'illustration
 - Photo n°1 – caractérisation du public cible
 - Photos n°2, 3, 4, exploitation anarchique des plantations d'essences exotiques
 - Photos n°5,6 exploitantes de bois en provenance de la forêt
 - Photos n°7,8, implication des femmes dans les activités de reboisement.

INTRODUCTION

La dégradation de l'Environnement Mondial constitue un problème préoccupant en témoignent la tenue des multiples rencontres internationales sur le sujet (Rio de Janeiro en 1992, Kyoto en 1997) et l'adoption de conventions internationales y relatives (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification).

Toutes ces initiatives sont prises en vue d'y trouver des solutions.

Pour les pays sahéliens comme le Burkina Faso, la désertification constitue un des fléaux majeurs. Au Burkina Faso par exemple, les chiffres sont éloquentes :

Les recherches effectuées et les données disponibles révèlent une amplification du processus de dégradation des ressources naturelles, processus qui affecte le potentiel productif du pays et qui se manifeste entre autres à travers la dégradation de la couverture végétale, la dégradation des sols, la dégradation des ressources en eau, la dégradation de l'habitat de la faune et la dégradation du cadre de vie.

Les différents efforts de sauvegarde de l'environnement sont hypothéqués par les effets de la sécheresse et de la désertification à des degrés variables, faisant de ce fléau la préoccupation environnementale majeure du pays. Les zones les plus affectées sont celles où la pression agro-démographique est la plus forte et où la pluviométrie est la plus faible et la plus aléatoire.

Les conséquences de la désertification affectent le cadre de vie des populations. Elles se sont traduites par :

- Une succession d'année de sécheresse ;
- Une perturbation des cycles agricoles qui handicape et dérouté les populations dans leurs activités ;
- Des pluies irrégulières et mal réparties ;
- De mauvaises récoltes sur des sols rendus infertiles sous l'effet de l'érosion hydrique et éolienne ;

Un tarissement précoce des cours d'eau et des sources ainsi que des difficultés d'approvisionnement en eau, causé par un ruissellement accéléré des eaux pluviales sur les pentes déboisées et érodées, un régime torrentiel des cours d'eau et une faible infiltration des eaux ;

- Des difficultés d'approvisionnement en bois de chauffe, du fait de l'éloignement grandissant des zones d'approvisionnement, tant des centres urbains que des villages.

Il s'ensuit alors une augmentation constante des prix des combustibles ligneux en ville et l'accentuation de la corvée bois de chauffe pour les femmes en milieu rural ;

- Une pollution dont les formes en milieu rural sont surtout la pollution des eaux de surface et même celle des puits et forages non protégés, par les déjections animales et humaines ainsi que celle due à l'utilisation des engrais et pesticides dans les zones cotonnières et certains périmètres hydroagricoles ;
- Un important mouvement migratoire dû à la recherche de meilleures conditions de vie.

Même si ponctuellement on enregistre au Burkina Faso une amélioration de l'état des ressources naturelles grâce aux activités des collectivités rurales et aux divers projets, les observations sur de plus grandes superficies indiquent que l'ensemble des ressources naturelles (sol, eau, végétation) est aujourd'hui en régression (REEB, Mars 2002).

Devant un tel tableau, le Burkina Faso se devait, avec l'appui de certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG) et certains Projets de s'engager dans la lutte contre la dégradation des ressources naturelles à travers des programmes de reboisement de conservation du patrimoine végétal et d'aménagement des formations végétales.

A travers cette lutte contre la dégradation des ressources naturelles par le phénomène de la désertification, la foresterie Burkinabé a qualitativement évolué. On peut citer les réalisations suivantes :

- les Plantations Industrielles dans les années 1970 ;
- la formulation du Programme National d'Aménagement des Forêts (PNAF) en 1981 ;
- l'élaboration et l'adoption du Programme National de Foresterie Villageoise ;
- le lancement des Trois Luttés en 1985 ;
- le démarrage du Programme National de Gestion des Terroirs en 1986 ;
- l'élaboration participative du Plan d'Action National pour l'Environnement en 1991 ;
- le lancement du programme 8000 Villages 8000 Forêts en 1994 ;
- la conception du Projet Front de Terre, ceinture végétale ;
- la signature et la ratification de la Convention Internationale de Lutte contre la Désertification ;

Notre thème qui est relatif à l'aménagement forestier s'est inspiré du PNAF qui vise principalement à :

- valoriser les ressources forestières par une exploitation rationnelle ;
- réhabiliter les ressources forestières dégradées ;
- conserver la diversité biologique ;
- générer des emplois et des revenus stables en milieu rural ;
- contribuer à l'organisation de l'espace rural.

C'est également dans cette optique que le Projet d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de Dindéresso et du Kou a été initié.

Dans le cadre du partenariat avec l'ENEF, la direction du projet a bien voulu accueillir un élève Contrôleur pour se pencher sur la Problématique d'agression des forêts classées de Dindéresso et du Kou cas des exploitantes frauduleuses issues de la ville de Bobo-Dioulasso.

Les résultats attendus du stage contribueront à la recherche de solutions additives pour la mise en œuvre du projet qui se veut participative.

Plan du rapport.

JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Les Forêts Classées de Dindéresso et du Kou, situées à proximité de la ville de Bobo-Dioulasso, et ceinturées par des villages riverains, sont soumises à des exploitations illicites par la frange démunie de ces localités. La pression démographique qui crée des besoins en espaces amène les autorités communales à procéder à des opérations de lotissements qui rapprochent la ville de la forêt classée de Dindéresso (le pare-feu constitue la limite entre la ville et la forêt).

D'autre part l'exploitation frauduleuse peut être due à l'augmentation en besoins divers des populations se traduisant par :

- l'accroissement de la consommation de bois ;
- l'expansion des pâturages.

Il s'ensuit par conséquent :

- la pratique de l'agriculture dans la forêt avec son corollaire de pratiques traditionnelles;
- le surpâturage en zone classée ;
- l'exploitation frauduleuse des ressources forestières.

Face à cette situation et compte tenu de l'ampleur, des mesures idoines pour leur conservation devaient être prises. C'est ce qui justifie la formulation d'un projet d'aménagement de ces forêts classées.

Ce projet qui vient en appui au PNAF vise les objectifs suivants :

- améliorer le niveau de vie des populations rurales ;
- approvisionner la ville de Bobo-Dioulasso en bois de chauffe et en produits divers ;
- préserver l'environnement et restaurer la diversité biologique ;
- sécuriser les ressources en eau de la ville de Bobo-Dioulasso ;
- améliorer les zones et les conditions de loisirs ;

Un tel projet pour réussir, se doit d'adopter une démarche participative, car le contrôle forestier depuis 1995, malgré ses efforts s'est montré inefficace.

Notre travail vient donc en contribution à la recherche d'une stratégie d'implication des différents acteurs à l'aménagement de ces forêts. Ses objectifs sont les suivants :

- identifier et caractériser notre public cible ;
- quantifier les produits exploités ;
- estimer les revenus générés par l'exploitation du bois ;
- ressortir l'impact de l'exploitation sur les forêts étudiées.

A l'issue du stage, il s'agira de formuler des suggestions et des recommandations.

Le présent rapport s'articule autour de Quatre chapitres qui sont:

- les généralités ;
 - la méthodologie et matériel d'étude ;
 - les résultats et analyses ;
 - la conclusion et les recommandations.
-

CHAPITRE.I – GENERALITES

1. – Généralités sur la Région des Hauts-Bassins

1.1 La région des Hauts Bassins

La région des Hauts – Bassins se situe à l'Ouest du Burkina Faso entre 11° 27 de la latitude Nord et 4° 21 de la longitude Ouest. Elle comprend trois provinces : le Houet, le Kéné Dougou et le Tuy.

La région couvre une superficie totale de 25 479km soit 9,4% du territoire national et est limitée au Nord par la région de la Boucle du Mouhoun, au Sud par la région des Cascades, à l'Est par la région du Sud-ouest et à l'Ouest par la république du Mali.

L'ensemble de la région comprend 462 villages repartis dans 33 départements et trois communes de plein exercice que sont la commune de Bobo-Dioulasso avec trois arrondissements (Do, Dafra, Konsa), la commune de Orodara et la commune de Houndé.

1.1.1 Le relief

Les unités topographiques en présence dans la région sont essentiellement les plateaux et les plaines. Les plateaux sont généralement entaillés par les cours d'eau. Leur altitude moyenne est de 350 m. Les plaines sont parcourues pendant l'hivernage par des cours d'eau secondaires provoquant par endroit des inondations. Il existe aussi dans la région les collines de Kari et de Houndé dans le Tuy, de Téna dans le Kéné Dougou.

1.1 .2 Le climat

Le climat est de type soudanien caractérisé par une saison sèche de 7 mois pendant laquelle souffle l'harmattan et une saison de pluie de 5 mois au cours de laquelle dominent les vents humides de la mousson.

La région bénéficie d'une pluviométrie relativement abondante. On enregistre annuellement des hauteurs d'eau oscillant entre 900 et 1200 mm

1.1.3 La végétation

La végétation de la zone fait partie du secteur sud-soudanien qui se caractérise par un développement important des espèces ligneuses formant dans les parties où l'homme n'a pas porté ses actions, des savanes boisées, des forêts galeries le long des cours d'eau, et aux endroits marqués par l'intervention humaine, des savanes parc à agrumes ou de manguiers.

La végétation se caractérise aussi par la présence de grandes herbes vivaces sur les vieilles jachères et sur les étendues non cultivées (*Andropogon gayanus*) et herbes annuelles dominées par *Penissetum pedicellatum* sur les nouvelles jachères.

1.1.4 - Les sols

Les principaux sols sont :

- les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés ou lessivés ;
- les sols hydromorphes ;
- les sols ferrugineux peu lessivés sur matériaux sableux, sablo -argileux représentent le groupe le plus important ;
- les sols se caractérisent par une richesse en oxyde et hydroxyde de fer et de manganèse, qui leur donnent une couleur rouge ou ocre. Ils sont pauvres en calcium, potassium et phosphore ;
- les sols hydromorphes se rencontrent dans la vallée du Mouhoun. Ils sont riches en éléments chimiques mais difficiles à travailler. En plus de ces deux principaux types de sol il faut signaler ;
- les sols des sommets des crêts des plateaux formés par les lithosols très caillouteux ;
- les sols sableux formés sur roches gréseuses pauvres.

1.1.5 - le réseau hydrographique

La région des Hauts-bassins est l'une des plus arrosées du Burkina. Deux fleuves y prennent leurs sources : la Comoé et le Mouhoun. Le réseau hydrographique qui est essentiellement composé du Mouhoun et de ces deux affluents dont les principaux sont : Dionko, Guenaka, Kou, Plandi.

1.1.6 - Etat de la population et situation socio-économique

La population de la région des Hauts Bassins était de 1.034 377 habitants au recensement de 1996. Le taux de croissance de la population est en moyenne de 3,17% par an. Sur cette base de croissance, la population de la région a été estimée à 1.165.507 habitants en 2000 et atteindra 1.365.835 habitants en 2005. L'économie de la région est essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage qui occupent environ 90% de la population. Les activités industrielles et commerciales sont plutôt développées dans la seule ville de Bobo. En effet les résultats de l'enquête prioritaire II réalisée par l'INSD en 1998 montrent que 85,8% des actifs occupés opèrent dans le secteur primaire (agriculture, élevage, chasse, pêche), seulement 3,7% dans le secteur secondaire (industries extractives, manufacturières) et 10,5% dans le tertiaire (distribution d'eau et d'électricité, commerce, hôtelleries, transport et communication etc....).

1.1.7- La forêt

La région des Hauts – Bassins, regorge 15 forêts classées réparties entre les provinces du Houet (9) et du Tuy (6). D'une superficie de 194117 ha, ces forêts classées pourraient contribuer à la satisfaction des besoins divers (bois de feu, bois de service et bois d'œuvre) tant au niveau des populations rurales qu'au niveau des grands centres urbains. L'exploitation rationnelle de ces forêts peut offrir des revenus substantiels aux populations pour peu qu'un système de gestion viable soit mis en place. Mais le faible niveau d'implication et d'organisation des populations riveraines empêche le développement et la mise en œuvre de cette activité.

1.1.8- La pêche

Il existe dans la région 15 plans d'eau d'une superficie totale de 785 ha se prêtant aux activités de la pêche. On dénombre 258 pêcheurs, la production moyenne de poisson est estimée à 130 tonnes par an. Par contre l'inorganisation, la faiblesse des techniques et équipements entravent le développement de la pêche (Présentation de la Région des Hauts-Bassins juin 2003).

2. PRESENTATION DE LA ZONE DE L'ETUDE

2.1 - La Forêt Classée de Dindéresso

2.1.1- Situation géographique

La forêt classée de Dindéresso se situe dans la province du Houet au Nord-Ouest de la ville de Bobo-Dioulasso dont certains quartiers lui font frontières (cf. carte n°1 en annexe). La limite sud est constituée par l'axe routier Bobo - Nasso, villages formant les enclaves de ladite forêt. Elle est limitée au nord -Ouest par la route Banakéledaga frontière du Mali. La forêt couvre une superficie totale de 8500 ha et est bornée et délimitée sur son pourtour par un pare feu périmétral de 51 km (Millogo 1993) et des pare feux secondaires intérieurs (46 km), B. SOMDA et P.L. VAN et cité par TRAORE 1995).

2.1.2- Historique et potentialités

La forêt de Dindéresso, une parmi les 15 recensées dans la région des Hauts-Bassins a été classée en 1936 suivant arrêté N° 422/SE/F du 27 Février pour une superficie de 7 000 ha puis agrandie à 8 500 ha à la suite d'un nouveau classement en 1941 suivant arrêté N° 3006 / ESF du 26 Août.

Elle s'étend sur 1 000ha de collines, 6 500ha de plaines sablo-argileuses profondes et 500 ha de zones alluvionnaires de part et d'autre de la rivière Kou qui la traverse et deux enclaves d'une superficie de 500 ha.

La végétation est constituée de plantations d'essences diverses exotiques (3 000ha) et de formations végétales naturelles : la forêt galerie, la savane boisée et la savane arborée.

2.1.3 -Les différentes interventions sur la Forêt Classée de Dindéresso

Au départ, la forêt a été classée pour servir de réservoir de bois à une régie de chemin de fer devant relier Bobo - Koutiala. A cette époque, les activités principales étaient les suivantes :

- la surveillance stricte de la forêt pour empêcher l'exploitation par les populations riveraines des produits non reconnus dans les droits d'usage des « indigènes » ; on créa pour cela un réseau de pistes de surveillance et de pare feux ;
- l'exploitation en régie (coupe à blanc de la végétation naturelle suivi de plantations d'essences exotiques).

Ces activités ont été suspendues en 1962 à la suite de l'abandon du projet ferroviaire.

Entre 1978 et 1984, le projet de formation et de développement forestier USAID entrepris un certain nombre d'opérations :

- la matérialisation des limites de la forêt ;
- la création de pistes de pare feux de 17 unités de gestion ;
- la cartographie et la photographie aérienne, étude de la végétation, des sols, des pâturages et sociologie des opérations ont été suspendues en 1985 à la suite de l'arrêt du projet USAID.

2.1.4- Hydrographie

La forêt classée de Dindéresso est traversée dans sa partie ouest par le Kou, rivière coulant toute l'année dans une vallée encaissée à divers méandres suivant une direction Sud-Nord. Au moment des crues (mois d'Août) le Kou alimente les plaines et les vallées adjacentes qui sont alors périodiquement inondées. Les conséquences de ces inondations périodiques sont le développement le long du Kou de plaines alluvionnaires riches en éléments fertiles sur lesquels se développe une galerie forestière.

2.1.5- Les sols

Les études réalisées par le BUNASOLS ont révélé que les sols de la forêt classée de Dindéresso sont dans leur ensemble pauvres en azote, en phosphore et parfois en magnésium.

Ils sont caractérisés par un faible taux de saturation et un pH acide. On distingue les types de sols suivants :

- les sols ferrugineux tropicaux indurés ;
- les sols peu évolués ;
- les sols minéraux bruts, très peu profonds

2.1.6- La Végétation

Deux types de formations végétales caractérisent la végétation de la forêt classée de Dindéresso. Il s'agit :

- formations végétales artificielles constituées de plantations d'espèces exotiques d'une superficie totale de plus de 1 700 ha, ces plantations ont été réalisées entre 1939 et 1987. Les espèces rencontrées dans ces plantations sont : *Tectona grandis*, *Cassia siamea*, *Albizia lebbec*, *Azadirachta indica*, *Dalbergia sisso*, *Gmelina arborea*, *Eucalyptus camaldulensis*, *Anacardium occidentale* ;
- Formations végétales naturelles : la carte de l'état du couvert végétal de la forêt classée de Dindéresso qui a été élaborée à partir de PVA de Janvier 1995, par la CTIG, permet de distinguer les unités de végétation suivantes :
 - . forêt galerie,
 - . savane arborée dense,
 - . savane arborée claire,
 - . savane arbustive dense,
 - . savane arbustive claire,
 - . savane herbeuse,
 - . zone nue (ADOUABOU ,1996).

2.1.7- Faune

La faune est devenue rare dans la forêt classée de Dindéresso.

Les quelques animaux et oiseaux que l'on peut rencontrer dans la forêt sont : *Lepus capensis*, *Aulacodus swinderianus* genre *chaeromys*, *Ourebia ourebi*, *Phacochoerus aethiopicus*, *Tragelaphus scriptus*, *Crocodilus niloticus*, *Hippotamus amphibius*, *Erythrocerbus patas*, genre *francolinus*, *Numida meleagri*....

2.1.8- l'exploitation forestière

Elle est pratiquée par toutes les couches sociales de la population riveraine. Elle porte sur la coupe du bois (bois de feu, bois de service, bois d'œuvre) et les produits utilisés en pharmacopée.

2.2- La Forêt Classée du Kou

La forêt du Kou communément appelé « Guinguette » est l'un des rares témoins de formations végétales denses qui existent actuellement au Burkina Faso. D'une superficie de 117 ha seulement, c'est le principal abri des ressources en eau de la ville de Sya. Grâce au micro-climat qu'elle a créé, elle est un lieu de récréation qui attire des dizaines voire des centaines « de touristes » par semaine. Cette activité touristique qui a été conçue sans parfois prendre des mesures conservatoires à contribuer à la dégradation du massif. Malgré son mur de protection, la Guinguette est sujette à des coupes frauduleuses et à des feux de brousse dévastateurs. Certaines espèces particulièrement recherchées comme *Rauvolfia vomitoria* et *Moghania faginea* dont les extraits servent notamment dans le traitement de l'hypertension, sont menacées de surexploitation.

La forêt abrite aussi des infrastructures de pompage de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), pour approvisionner la ville de Bobo-Dioulasso. Mais l'absence d'une stabilisation des berges en amont de la rivière Kou dont tient le nom favorise une érosion qui, d'année en année comble le cours d'eau faisant ainsi disparaître les sources qui selon la littérature sont passées de dix sources à quatre de nos jours. (UICN, 1994).

2.3- Les villages et communes riverains

Les forêts classées de Dindéresso et du Kou sont entourées de quatorze (14) villages qui sont : Banakélédaga, Wolonkoto, Nasso, Bana, Sandimisso, Dindéresso, Sossogona, Toukoro Sambla, Koumi, Kokorowè, Sourkoudinga, Sakaby, Camp peuhl de Nasso. La ville de Bobo-dioulasso fait limite avec les forêts dans sa partie nord-ouest. Diverses institutions administratives et religieuses sont situées dans les environs des forêts. Il s'agit de : l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts, de l'Université de Bobo et le séminaire de Nasso.

La population des villages riverains des forêts est composée essentiellement de *Bobo-fing, Bobo dioulas, semblas, peuhls, Dafings, mossis* etc.... La ville de Bobo Dioulasso qui est limitrophe aux forêts compte trois arrondissements. L'arrondissement de Do, Dafra, Konsa avec de nombreuses ethnies.

La situation du nombre d'habitants des localités riveraines aux forêts classées de Dindéresso et du Kou se présente comme indiqué dans le tableau N°1.

Tableau N°1 : populations des localités riveraines aux forêts classées de Dindéresso et du Kou

Nom de la localité	Populations
Nasso	1465
Dindéresso	331
Bana	947
Sossogona	1483
Diarradougou	1115
Toukoro-sambla	2461
Wolonkoto	1944
Koumi	2576
Kokorowé	670
Banakélédaga	2903
Sandimisso	302
Sourkoudinga	1833
Dô	114275
Dafra	120495
Konsa	75001
Total	327.801

Source : Recensement national de la population en 1996.

2.4- Activités socio-économiques

L'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière et le petit commerce constituent les principales activités économiques de la population des villages et secteurs riverains des forêts.

L'agriculture : elle est itinérante et extensive et utilise peu d'engrais chimique. Les principales productions céréalières sont : le mil, le sorgho, le maïs, le fonio. Cette production est complétée par des cultures de rente (coton), des cultures de contre saison (maraîchage) et une importante production fruitière.

L'élevage : elle est exercée essentiellement par les éleveurs Peuhls. La population autochtone s'intéresse surtout au petit élevage (porcs, ovins, volaille....). Pratiqué de manière extensive, le mode d'élevage actuel constitue une menace sérieuse pour la préservation des forêts qui connaissent un surpâturage à certains endroits.

2.5- Présentation du Projet : la structure d'accueil

Le Projet d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de Dindéresso et du Kou BKF/007. PAFDK) est un projet d'appui au Programme National d'Aménagement des Forêts. Il s'exécute dans le cadre de la Coopération bilatérale entre le Luxembourg et le Burkina Faso.

Le siège du projet est situé dans la commune de Bobo-Dioulasso sur l'axe Bobo - Dindéresso dans l'enceinte des ex-projets IDA et USAID.

Le projet qui est sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, est exécuté à travers deux structures la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) qui est l'Agence Nationale d'Exécution et de Lux-Development S.A. qui est l'Agence Luxembourgeoise pour la Coopération au Développement. La DGEF est représentée dans la région des Hauts –Bassins par la Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie qui assure la coordination institutionnelle du projet.

La Direction provinciale de l'Environnement et du Cadre de Vie en est le partenaire technique, car assurant la tutelle des deux forêts classées.

Le projet entretient également des relations avec d'autres structures telles :

- la Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie des Hauts-Bassins (DRECV/HB) ;
- la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques des Hauts-Bassins (DRAHR/HB) ;
- la Direction Régionale de l'Office Nationale du Tourisme des Hauts-Bassins (DR.ONTB/HB) ;
- la Direction Régionale de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (DR.ONEA/HB) ;
- l'Université Polytechnique de Bobo (U.P.B) ;
- l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Dindéresso (ENEF) ;
- Le Projet BKF/003 "Alphabétisation fonctionnelle et Développement Rural intégré dans la Région des Hauts-Bassins" ;

2.5.1- Objectifs globaux du Projet d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de Dindéresso et du Kou

De façon globale, le projet vise à :

- améliorer le niveau de vie des populations rurales ;
- contribuer à l'approvisionnement de la ville de Bobo-Dioulasso en bois et en produits forestiers divers ;
- préserver l'environnement et restaurer la diversité–Biologique ;
- sécuriser les ressources en eau de la ville de Bobo-Dioulasso ;
- améliorer les zones et les conditions de loisir.

De façon spécifique, le projet contribuera à préserver le couvert végétal des deux forêts classées par un aménagement participatif et durable.

2.5.2 - Stratégie d'intervention

Pour sa mise en œuvre, le projet comporte une direction composée du Directeur National, du Conseiller Technique Principal et trois volets thématiques :

- un volet gestion des terroirs et développement ;
- un volet foresterie et sylviculture ;
- un volet animation/communication.

Pour son suivi, le projet s'est doté d'un comité qui regroupe les services administratifs, les partenaires techniques et les populations cibles.

Enfin, tenant compte du processus de décentralisation actuellement en cours, le projet s'inscrit dans la philosophie générale de ce concept.

CHAPITRE II :METHODOLOGIE ET MATERIEL DE L'ETUDE

La méthodologie utilisée se définit à travers un calendrier comportant les étapes suivantes:

- la recherche documentaire ;
- le calendrier de l'étude ;
- les observations préliminaires ;
- le Choix des axes ;
- l'élaboration d'un questionnaire ;
- la conduite des enquêtes ;
- le traitement des données ;

Sa mise en œuvre a été possible grâce à des moyens humains et matériels mis à notre disposition.

2.1. Recherche documentaire

Cette étape a consisté à rechercher et exploiter les documents traitant du passé et du présent des deux forêts classées. Plusieurs structures disposant de la documentation ont été visitées notamment les Bibliothèques du CESAO, de l'ENEF, les archives de la Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre Vie des Hauts Bassins, les Arrondissements de Bobo, du PNGT et du Projet lui-même.

Cette étape nous a aussi permis de faire recours à des personnes ressources ayant travaillé sur les deux forêts classées.

La recherche et les interviews auprès des personnes ressources ont permis de :

- connaître l'historique, la superficie, les différentes interventions qui ont eu lieu dans ces forêts ;
- collecter des données sur la zone de l'étude notamment cartographiques et socio-économiques, les caractéristiques physiques de la région des Hauts Bassins etc.,

2.2. Calendrier de l'étude

Le travail s'est déroulé suivant le calendrier ci-dessous

Période	Tâches	Lieux
24-27 mars 2003	- Prise de contact - Discussion avec le maître de stage autour du thème de l'étude pour compréhension du sujet. - Discussion sur le calendrier de travail	PAFDK
Du 28 Mars au 23 Avril 2003	- Recherche documentaire - Observations préliminaires - Choix des axes d'accès aux forêts - Conduites des enquêtes - Elaboration d'un questionnaire	ENEF, PNGT, DRECV, PAFDK, Arrondissements Terrain Bureau
Du 24 au 26 Mai	- Organisation des entretiens	PAFDK et Arrondissements
Du 27 au 31 Mai	- Traitement des données	Bureau, UPB
01 au 30 Juin	- Rédaction du rapport - Correction - Mise en forme	Bureau
01 au 10 Juillet	- Préparation à la pré-soutenance - Simulation de soutenance - Dernières corrections - Reliure	Bureau
15 Juillet	Dépôt du rapport	ENEF

2.3 Observations préliminaires

Elles ont pour objectif de recenser les axes et de noter les heures de passage des exploitantes. Ces observations se sont déroulées sur le pare-feu longeant les dernières concessions des secteurs 10 ; 11 ; 21 et 22 faisant frontière avec la forêt de Dindéresso.

Elle a consisté à des observations directes sur l'ensemble des axes.

2.4 Choix des axes d'accès aux forêts

Face au grand nombre de voies d'accès aux forêts, nous avons procédé à une élimination de celles qui sont moins fréquentées pour ne retenir que celles qui font l'objet d'une grande fréquentation (cf. carte n°2 en annexe).

2.5 Elaboration d'un questionnaire

référence fiche

Cette étape a permis de mettre en place un questionnaire. Celui-ci vise à recueillir les informations relatives aux aspects suivants :

- l'identité de la personne enquêtée ;
- le nom et prénoms ;
- le genre ;
- les occupations ;
- le nombre de personnes en charge ;
- la situation matrimoniale ;
- la provenance ;
- les rapports avec les forêts ;
- les produits transportés ;
- le type des produits ;
- l'utilisation qui en est fait ;
- la qualité des produits ;
- le lieu d'exploitation ;
- exploitants ;
- le moyen de transport utilisé ;
- la fréquence des sorties.

Le questionnaire a été soumis à chaque exploitante.

2.6 - Conduite des interviews

Outre l'utilisation du questionnaire, des informations complémentaires ont été obtenues auprès du public cible par des discussions de groupes.

Ces discussions ont été menées à partir d'interviews semi-structurées.

2.7- Organisation des entretiens de groupe

Le public cible étant majoritairement de la commune de Bobo-Dioulasso, nous avons adopté une démarche administrative auprès des mairies des arrondissements concernés (Dô, Konsa et Dafra), dans le but d'obtenir adhésion et leur appui au processus.

Les différentes rencontres se sont effectuées sur la base d'un calendrier. (cf annexe)

2.8 Moyens utilisés

Les responsables des Services Départementaux de l'Environnement et du Cadre de Vie de Bobo-Dioulasso et de Dindéresso ainsi qu'une traductrice ont été mis à profit pour faire le travail.

En terme de moyens matériels, nous nous sommes dotée de :

- moyens roulants ;
- un GPS ;
- la carte des deux forêts ;
- Un micro-ordinateur ;
- Divers consommables de bureau.

2.9 - Traitement des données

Les différentes données collectées ont été saisies et traitées à l'ordinateur sur les logiciels Word et Excel version 2002.

Cela a consisté au :

- regroupement des informations par rubrique ;
- calcul des pourcentages ;
- la présentation des tableaux et graphiques.

CHAPITRE III – PRESENTATION DES RESULTATS ET ANALYSES

Les résultats obtenus se présentent comme suit :

3.1 Caractérisation du public cible.

Tableau 2: Répartition des exploitantes selon leur statut (provenance)

Statut/provenance	Autochtone	Migrante	Rapatriée de Côte d'Ivoire
Total	161	512	19
Pourcentage (%)	23,26	73,99	2,75

Ces femmes effectuent une exploitation considérable dans les deux (2) forêts classées.

Comme le précise le tableau n° 2 ci-dessus, le public cible est composé de:

- autochtones à 23,26% ;
- migrantes à environ 74% ;
- rapatriées de la Côte d'Ivoire à 2,75%

Tableau n°3 : Répartition des exploitantes selon leur domicile

Groupe Localités	Groupe n°1				Groupe n°2		Groupe n°3
	10	11	21	22	1	3	Villages Riverains
Domicile	10	11	21	22	1	3	v1-v2-v3-v4-v5
Total	04				02		05

V1 : Wolonkoto ; V2 : Nasso ; V3 : Koumi ; V4 : Kokorowé ;
V5 : Logofourouso

Le tableau n°3 distingue trois groupes en fonction du domicile des exploitantes :

- le groupe des femmes des secteurs 10 ;11 ;21 ;22 de la ville de Bobo-Dioulasso ;
- le groupe des secteurs 1 et 2 ;
- le groupe des femmes venant des villages riverains.

Tableau n°4 : Représentativité des femmes selon les groupes

Effectif \ Groupe	Groupe n°1	Groupe n°2	Groupe n°3	Totaux
Nombre de femmes	552	53	87	692
Représentativité (%)	79,77	7,66	12,57	100

En lisant le tableau n° 4, on constate que la majorité des femmes (Groupe n°1 et n°2) proviennent de la ville de Bobo-Dioulasso. Les femmes rurales ne représentent que 12,57% des exploitantes. D'où la justification du choix des femmes citadines dans notre étude.

3.1.1. Caractérisation des femmes du groupe n°1.

Tableau 5 : Répartition des exploitantes selon leur ethnie

Ethnie	Mossi	Bobo	Gouin	Gourounsi	Goumatché	Dagari	Dafing	Bissa	Peulh	Samo	Senoufo
Total	415	172	11	18	2	6	13	8	9	15	23
%	59,97	24,85	1,58	2,60	0,28	0,86	1,87	1,15	1,30	2,16	3,32

Les femmes qui composent ce groupe représentent 79,77 % de l'ensemble des 692 exploitantes recensées (cf. tableau n°4). Elles sont migrantes pour la majeure partie, et l'enquête révèle que celles appartenant aux ethnies *Mossi*, *Bobo*, *Sénofo*, et *Gourounsi*, sont prédominantes, ainsi que le montre le tableau n° 5.

Tableau n°6 : Répartition des Exploitantes selon leur situation matrimoniale et par groupe cible

Situation matrimoniale	Célibataire	Mariée	Divorcée	Veuve	Total
Groupe cible					
Groupe N°1					
10	14	22	-	3	39
11	117	159	1	12	289
21	41	125	1	23	190
22	4	30	-	-	34
Total	176	336	2	38	552
Pourcentage	31,88	60,87	0,36	6,88	100
Groupe n°2					
1	2	16	-	2	20
3	2	26	-	5	33
Total	4	42	-	7	53
Pourcentage	7,55	79,24	0	13,21	100
Groupe n°3					
Villages riverains	29	53	-	5	87
Total	29	53	-	5	87
Pourcentage	33,33	60,92	0	5,75	100

L'analyse du tableau n°6 montre que les femmes mariées sont prédominantes (60,87%) suivies des femmes célibataires (31,89%) les veuves et les divorcées sont peu nombreuses avec respectivement 6,88% et 0,36%.

C'est le nombre élevé des charges des femmes qui expliquent qu'elles s'adonnent à l'activité d'exploitation frauduleuse du bois.

En effet le tableau n° 7 montre que pour l'ensemble des femmes enquêtées, 459 soit 66,33% ont au moins un enfant.

La plupart des femmes mariées estiment, avoir des conjoints désœuvrés ou évoluant dans le secteur informel, sans revenu suffisant pour subvenir aux besoins de leurs familles. Elles évoquent par ailleurs le coût élevé du bois dans la ville de Bobo-Dioulasso et l'absence de fonds de démarrage pour mener des activités génératrices de revenus.

Les célibataires, en proportion non négligeable (33,67%) évoquent également le manque de fonds pour entreprendre le petit commerce, et aussi, la nécessité pour elles de préparer leur mariage.

Une grande partie des femmes estiment que c'est la charge causée par le veuvage (le nombre élevé d'enfants à entretenir) qui amène les femmes à exercer cette activité.

Tableau n°7 : Estimation de la charge familiale des exploitantes selon le nombre d'enfants.

Catégorie	Effectif des femmes	Pourcentage
0 enfant	233	33,67
< 4 enfants	170	24,56
4 à 6 enfants	207	29,93
>7 enfants	82	11,82
Total	692	100

L'une des raisons avancées pour la pratique de l'exploitation par les femmes à zéro enfant est le manque de fonds pour entreprendre le petit commerce, mais aussi la nécessité pour elles de préparer leur mariage.

- Les femmes mariées mais sans enfants évoquent également le manque de moyen financier pour mener des activités rémunératrices, mais aussi l'incapacité pour leur époux de s'occuper d'elles, compte tenu des moyens limités, mais aussi se trouvant dans une situation de chômage.
- Celles ayant au moins un enfant évoquent surtout la charge parfois élevée des enfants mais aussi le problème d'autonomie financière pour faire face aux divers besoins.

- Quant aux veuves, le poids de la charge familiale leur incombe totalement. En cela s'ajoute la disparition de leur conjoint qui alourdit d'avantage leur charge. Ces multiples facteurs les poussent à se rabattre dans les forêts, comme seule alternative pouvant résoudre leur problème.

En somme, le nombre d'enfants, la situation matrimoniale, le veuvage semble ne pas être les seuls facteurs poussant les femmes à l'exploitation. La pauvreté est donc la cause de l'exploitation de bois par 82,95% des femmes enquêtées.

Tableau n° 8: L'importance de l'activité dans la gestion du temps des femmes

Emploi du temps	plein temps	mi-temps	Total
Effectif	574	118	692
Pourcentage (%)	82,95	17,05	100

Le tableau n° 8 montre que 82,95 % exercent à plein temps l'activité de l'exploitation forestière, ce qui peut expliquer leur degré de pauvreté dont l'impact est la destruction rapide des formations naturelles.

3.1.2. Caractérisation des femmes du groupe n°2

Il s'agit essentiellement des femmes des secteurs n°1 et 2, logées dans les quartiers Dioulossoba et Tounouma de la ville de Bobo-Dioulasso.

Ce groupe représente 7,66% des femmes enquêtées. Ces dernières possèdent des hameaux de culture à l'intérieur de la forêt classée de Dindéresso.

Elles sont fortement liées à la forêt. L'exploitation de bois est une activité permanente en saison sèche, relayée par les activités champêtres en saison pluvieuse.

Cet état de fait se traduit par une colonisation progressive des forêts classées de Dindéresso et du Kou car les hameaux de culture installés s'agrandissent et deviennent des villages.

3.1.3 Caractérisation des femmes du groupe n°3

Il s'agit des femmes des villages riverains des forêts classées de Dindéresso et du Kou : Wolonkoto, Nasso, Koumi, Kokorwé et Logofourouso. Elles constituent 12.57% de l'ensemble des exploitantes. Ce serait erroné de dire que c'est uniquement des femmes de la ville de Bobo-Dioulasso qui exploitent. Les ressources forestières des terroirs étant dégradées, les femmes sont obligées de se rabattre sur les forêts classées de Dindéresso et du Kou pour s'approvisionner. Etant témoins de l'affluence des femmes citadines dans les forêts classées, connaissant la valeur monétaire générée par l'exploitation du bois, certaines femmes riveraines se sont converties en débitrice pour approvisionner les femmes citadines. Cet approvisionnement se fait soit sur le chantier soit dans les marchés des quartiers.

3.1.4 Conclusion partielle

L'étude révèle :

- l'existence de trois groupes d'exploitantes dans les forêts classées de Dindéresso et du Kou ; deux groupes issus de la ville de Bobo-Dioulasso et un (1) provenant des villages riverains ;
- la pauvreté due aux charges écrasantes des femmes est la principale cause de l'exploitation du bois ;
- l'installation des hameaux de culture peut être à l'origine de l'occupation des forêts classées.

C'est pourquoi dans son approche le projet privilégie l'implication des groupes vulnérables à la gestion des forêts classées. Cette implication se fera par l'initiation d'activités rémunératrices.

3.2. les produits exploités

Les produits exploités par les femmes sont (cf. photos en annexe) :

- le bois ;
- le charbon de bois ;
- les produits de la pharmacopée traditionnelle.

Les espèces végétales concernées sont répertoriées dans la liste suivante.

espèces s-h/hrs

Tableau n° 9 : Les produits exploités

Familles	Genres	Espèces	Auteurs
ANACARDIACEES	<u>Lannea</u> <u>Lannea</u> <u>Lannea</u> <u>Sclerocarya</u>	<u>acida</u> <u>microcarpa</u> <u>velutina</u> <u>birrea</u>	A. Rich. Engl. et Kr. A. Rich. (A. Rich) Hocht
ANNONONACÉES	<u>Annona</u> <u>Diospyros</u>	<u>senegalensis</u> <u>mespiliformis</u>	Pers ; Hochtst.
ASCLIPACÉES	<u>Leptadenia</u>	<u>hastata</u>	(Pers.) Decne.
BOMBACACÉES	<u>Bombax</u>	<u>constatum</u>	Pell. et Vuill.
CESALPINACÉES	<u>Burkea</u> <u>Cassia</u> <u>Daniellia</u> <u>Detarium</u> <u>Tamarindus</u>	<u>africana</u> <u>sieberiana</u> <u>oliveri</u> <u>microcarpum</u> <u>indica</u>	Houk. DC. (R.) Hutch. et Dalz G. et Perr. L.
COMBRETACÉES	<u>Combretum</u> <u>Combretum</u> <u>Combretum</u> <u>Pteleopsis</u> <u>Terminalia</u> <u>Terminalia</u>	<u>glutinosum</u> <u>negricans</u> <u>molle</u> <u>suberosa</u> <u>avicennoïdes</u> <u>macroptera</u>	Perr. Lepr. R.Br. Engl. et Diels. C. et Perr. G. et Perr.
EUPHORBIACÉES	<u>Hymenocardia</u> <u>Securinega</u>	<u>acida</u> <u>virosa</u>	Tul. (Roxb.) Baill.
LOGANIACEES	<u>Crotopterix</u> <u>Strychnos</u>	<u>febrifuga</u> <u>spinosa</u>	(Afz.) Benth. Lam.
MIMOSACEES	<u>Acacia</u> <u>Dycrostachys</u> <u>Entada</u> <u>Parkia</u> <u>Prosopis</u>	<u>machrostachya</u> <u>cinera</u> <u>africana</u> <u>biglobosa</u> <u>africana</u>	Reich. (Forsk.) Chiov. G. et Perr. (Jacq.) Benth. (G. et Perr.) Taub.
MORACEES	<u>Ficus</u>	<u>ssp</u>	Miq.

PAPILONACEES	<u>Pterocarpus</u>	<u>erinaceus</u>	Poir.
POLYGALACEES	<u>Securidaca</u>	<u>longipedunculata</u>	Fres.
RUBIACEES	<u>Gardenia</u>	<u>ssp</u>	K. Schin ; Stapp. Dc.
SAPOTACEES	<u>Vitellaria</u>	<u>paradoxa</u>	Gaertn.
SIMAROUBACEES	<u>Maytenus</u>	<u>senegalensis</u>	(Lam.) Exell.

On constate que 35 espèces réparties en 29 genres et 15 familles sont exploitées. C'est surtout les familles des *Combrétacées* et des *Cesalpinacées* qui sont les plus recherchées.

Notons que certains produits exploités sont issus des plantations expérimentales suivies par le CTFT. Il s'agit de parcelles abritant les espèces suivantes :

Familles	Genres	Espèces	Auteurs
ANACARDIACEES	<u>Anacardium</u>	<u>occidentale</u>	L.
CESALPINACEES	<u>Senna</u>	<u>siamea</u>	Lam.
CONNARACEES	<u>Dalbergia</u>	<u>sisso</u>	Muellet Als.
MELIACEES	<u>Azadirachta</u> <u>Khaya</u>	<u>indica</u> <u>senegalensis</u>	A. Juss A. (Desr.) A. Juss
MYRTACEES	<u>Eucalyptus</u>	<u>ssp</u>	Roxb.
VERBENACEES	<u>Gmelina</u> <u>Tectona</u>	<u>arborea</u> <u>grandis</u>	L.

Le charbon de bois provient principalement de :

Vitellaria paradoxa

Pterocarpus erinaceus

Lophya lanceolata.

Les espèces les plus exploitées sont Detarium microcarpum, Pteleopsis suberosa, Crossopterix febrifuga, Guiera senegalensis et Daniellia oliveri, car présentes dans 95 à 98% des fagots transportés. Les consommateurs leur reconnaissent certaines qualités. Le bois de ces espèces est du bon combustible, et est parfois acheté à l'état frais parce qu'étant de séchage rapide. Ces qualités, favorisent la destruction des dites espèces depuis les rameaux jusqu'aux souches. Dans le cas particulier de Detarium microcarpum, Daniellia oliveri, Guiera senegalensis et Pteleopsis suberosa, le passage fréquent des feux annuels dans la forêt classée de Dindéresso affaiblit l'abondante régénération de ces espèces, facilitant ainsi leur mutilation.

- Qualité des produits

Seulement 11,56 % des exploitantes transportent du bois sec ; plus de 70 % des produits transportés sont en provenance des deux forêts ; ils sont constitués de bois frais. Ce bois est essentiellement constitué de brindilles de 2 à 15 cm de circonférence et rarement de tiges atteignant 20 cm de circonférence.

Tableau n° 10 : Nature et qualité des différents produits transportés en provenance des Forêts Classées de Dindéresso et du Kou.

Qualité	Fagot de bois sec	Fagot de Bois frais	Fagot de bois sec et de bois frais	Souches en fagots	Charbon de bois (mesure d'environ 1/6 q)	Total
nombre de femmes	80	469	103	22	18	692
Pourcentage	11,56	67,77	14,89	3,18	2,60	100 %

Le Tableau n° 10 indique que 11,56% transportent du fagot de bois sec contre 67,77% de fagot de bois frais. En outre 14,99 % des femmes transportent aussi de fagot de bois frais que de bois sec. 3,18% des exploitantes utilisent les souches sous forme de fagots après désouchage.

Enfin, 2,60% des femmes en provenance des villages riviérains transportent de charbon de bois issu de la carbonisation.

fourrage ?

*~~Pteleopsis suberosa et Daniellia oliveri *~~*

Tableau n° 11 : Moyens de transport utilisés

Moyens de transport	Piétons	Pousses-pousses	Vélos	Charrettes	Total
Total	650	40	1	1	692
%	93,93	5,78	0,14	0,14	100

Le tableau n° 11 montre qu'environ 93.93% des femmes (650 femmes), exploitent elles-mêmes le bois et le transportent sur la tête.

5.78% (40 femmes), achètent les produits avec les femmes en provenance des villages riverains des forêts classées et les transportent dans des "pousse-pousse".

- Interprétation juridique

L'exploitation frauduleuse constitue une violation de la loi portant code forestier au Burkina Faso. En son article 260 alinéa 1 pour ceux qui réalisent des activités de l'exploitation commerciale des produits forestiers sans autorisation préalable et à son alinéa 4 pour ceux qui procèdent à la coupe du bois vert sans autorisation.

Par contre l'article 56 du code reconnaît les droits d'usage traditionnel au profit des populations riveraines des forêts classées. Ces droits concernent le ramassage du bois gisant, la cueillette des fruits et la récolte des plantes médicinales.

Par conséquent, les exploitantes sont en violation de ces textes en vigueur. Mais ces violations peuvent être dues à la méconnaissance des textes sus-cités par les femmes même si nul n'est sensé ignorer la loi. Mais nous pensons que la raison profonde de cette exploitation frauduleuse proviendrait de l'extrême pauvreté que connaît cette couche vulnérable de la société.

3.3- Estimation des revenus générés par l'exploitation des forêts classées de Dindéresso et du Kou.

Le circuit de commercialisation des produits issus de l'exploitation se caractérise par le fait que certaines femmes vendent leurs produits en gros tandis que d'autres les vendent en détails.

Dans les arrondissements concernés par notre étude, le bois est vendu dans les marchés des secteurs, parfois devant les concessions ou encore de porte en porte.

Le prix du bois diffère selon les points de vente. Cette différence s'explique par le fait qu'il n'y a pas de prix officiel pour le fagot. Chaque exploitante fixe son prix en tenant compte de la demande. Plus le fagot est gros et composé d'espèces appréciées par le consommateur, plus il coûtera cher. Le prix du fagot peut ainsi varier de 50 à 100 F.CFA.

Des observations sommaires faites sur certains marchés, indiquent que les prix varient aussi bien au niveau des détaillantes qu'au niveau des grossistes.

Il arrive que les femmes vendent le bois en gros et le prix varie entre 300 à 1.000 fCFA

En résumé, si l'on considère le prix moyen du fagot à 75 f.CFA, on aboutit à l'estimation des revenus générés, conformément au tableau ci-dessous

Tableau n°12 : Estimation des revenus générés par l'exploitation du bois

Nombre de fagots	Coût moyen	Montant FCFA
18.709	75	1.403.175

Pour 18.709 fagots vendus, la valeur monétaire qui est engendrée en l'espace d'une semaine s'élève à 1.403.175 fCFA, soit environ 2.100 fCFA par femme et par semaine.

Tableau n° 13. Estimation des revenus moyens générés par la vente du charbon de bois

Nombre de plats	Coût moyen (f.CFA)	Estimation en quintaux	Montant (f.CFA)
18	850	6	15.300

Dix Huit (18) femmes commercialisant le charbon de bois, gagnent la somme de 15.300 fCFA soit environ 1.700 fCFA par semaine et par femme.

Tableau n° 14 récapitulatif des revenus générés par l'exploitation forestière selon la fréquence.

Fréquence moyenne	2 fois/semaine	5 fois/semaine	11 fois/semaine
Nombre de femmes	391	275	8
Nombre de fagot	19.550	34.375	2.200
Revenus/semaine	3.750	9.375	20.625
Revenus/mois	15.000	37.500	82.500
Revenus/annuel	180.000	450.000	990.000
Revenus annuels de l'ensemble	70.380.000	123.750.000	7.920.000

Les revenus annuels varient de 180.000 fCFA par femme dont la fréquence est de 2 fois en moyenne par semaine, 450.000 fCFA pour la catégorie de 5 fois en moyenne par semaine et 990.000 fCFA par exploitante dont la fréquence est de 11 fois en moyenne par semaine.

La commercialisation du bois se révèle donc rentable. C'est cette rentabilité qui explique la pratique de l'activité par un grand nombre de femmes. A y réfléchir, on trouve que le seul investissement exigé est l'effort physique pour l'abattage et le transport.

Toutes ces valeurs monétaires représentent une perte pour l'ensemble des deux forêts.

La pratique de la vente de porte en porte ajoutée au non-paiement de taxes par les exploitantes de bois constitue une concurrence déloyale aux exploitants légaux. Ce qui peut désorganiser la filière.

3.4. Impact de l'exploitation frauduleuse sur les deux forêts

Selon (ARFP, 1997) les essais de définitions suivantes ont été faits sur les fagots.

On appelle « grand fagot » un ensemble de trois (3) à quatre (4) brins fendus et/ou gros brins non fendus (ces derniers ayant une circonférence maximale de 40 cm).

On appelle « petit fagot » un ensemble de quatre (4) à six (6) brins non fendu de circonférence maximale inférieur ou égale à 15 cm.

Cette dernière définition concerne notre cas.

Tableau n° 15 : Fréquence d'exploitation par semaine

Fréquence moyenne par semaine	Deux fois par semaine	cinq fois par semaine	Onze fois par semaine
Nombre de femmes	391	275	8
Pourcentage	58,01	40,80	1,19

La fréquence moyenne de l'exploitation par semaine se traduit par :

- deux fois par semaine.
- cinq fois par semaine
- et onze fois par semaine.

En moyenne chaque femme transporte 100 brins par jours. Les unités volumiques sont converties en charretées grâce à des relations de convertibilités (ARFP, 1997). Ces relations donnent :

$$1 \text{ charretée} = 0,85 \text{ stères} = 0,33 \text{ m}^3$$

$$1 \text{ m}^3 = 2,5 \text{ stères}$$

$$1 \text{ stère} = 37 \text{ grands fagots}$$

$$1 \text{ stère} = 80 \text{ petits fagots.}$$

* Fréquence 1 –2 fois par semaine

Nombre de femmes 391

Nombre de fagots exploités :

$$(25 \times 391) \times 2 = 19\,550 \text{ fagots}$$

Quantité de bois sortie

$$19\,550 : 80 \text{ brins} = 244,375 \text{ stères}$$

En un mois on aura :

$$244,375 \text{ stères} \times 4 = 977,5 \text{ stères}$$

En un an on aura :

$$977,5 \text{ stères} \times 12 = 11\,730 \text{ stères}$$

En cinq ans on aura :

$$11\,730 \times 5 = 58\,650 \text{ stères}$$

En 10 ans on aura :

$$11\,730 \text{ stères} \times 10 = 117\,300 \text{ stères}$$

* Fréquence 2 –5 fois par semaine

Nombre de femmes 275

Nombre de fagots exploités :
 $(25 \times 275) \times 5 = 34375$ fagots

Quantité de bois sortie
 $34375 : 80$ brins = 429,687 stères

En un mois on aura :
 $429,687 \text{ stères} \times 4 = 1718,748$ stères

En un an on aura :
 $1718,748 \text{ stères} \times 12 = 20624,976$ stères

En cinq ans on aura :
 $20624,976 \times 5 = 103124,88$ stères

En 10 ans on aura :
 $20624,976 \text{ stères} \times 10 = 206249,76$ stères

* Fréquence 3 –11 fois par semaine

Nombre de femmes 8

Nombre de fagots exploités :
 $(25 \times 8) \times 11 = 2200$ fagots

Quantité de bois sortie
 $2200 \text{ fagots} : 80$ brins = 27,5 stères

En un mois on aura :
 $27,5 \text{ stères} \times 4 = 110$ stères

En un an on aura :
 $110 \text{ stères} \times 12 = 1320$ stères

En cinq ans on aura :
 $1320 \times 5 = 6600$ stères

En 10 ans on aura :
 $1320 \text{ stères} \times 10 = 13200$ stères

Tableau n°16 Récapitulatif des quantités de bois exploités

Fréquence d'exploitation	Nombre de femme	Nombre de fagots exploités	Quantité de bois sortie en stère				
			1 semaine	1 mois	1 an	5 ans	10 ans
Fréquence1	391	19550	244,375	977,5	11 730	58 650	117 300
Fréquence2	275	34 375	429,687	1718,748	20 624,976	103 124,80	206249,76
Fréquence3	8	2200	27,5	110	1320	6600	13 200

Les femmes exploitent en moyenne 233,854 stères par semaine soit environ 33,407 stères par jour ou encore 39 charretées.

Au vu de ces résultats les quantités de bois qui sortent des deux forêts sont considérables.

Le bois est généralement mis en tas pour ensuite être transporté.

Considérant les taux d'accroissement de la population et le niveau de pauvreté du public cible, si rien n'est fait pour réglementer cette activité dans les cinq (5) à dix (10) années à venir, les forêts disparaîtront.

Les conséquences immédiates de cette exploitation se traduiront par :

- sur le couvert végétal

La physionomie des forêts classées de Dindéresso et du Kou a changé. D'une savane arborée et même par endroit de forêts claires et de forêts galeries, on observe que ces entités ne sont plus en grande partie que des formations arbustives.

L'intensité de la coupe s'observe par la grande quantité de souches partout dans les forêts classées.

- sur la diversité biologique

Les conséquences de cette exploitation se traduiront par la disparition d'espèces telles que *Detarium microcarpum*, *Vitellaria paradoxa*, *Lannea microcarpa*, *Parkia biglobosa*, *Pteleopsis suberosa*, ainsi que celles de bien d'autres espèces exploitées pour leurs intérêts médicinales.

L'érosion de la diversité biologique se trouvera accentuer par les conséquences de la destruction de la végétation sur les ressources édaphiques, hydriques, et partant la destruction du biotope entier entraînant la disparition des espèces animales et végétales qui leur sont inféodées.

- sur la ressource en terre

L'exploitation intensive et à grande échelle du couvert végétal, a pour corollaires l'intensification de l'érosion hydrique et éolienne. Cela entraînera le décapage du sol conduisant à une baisse de la fertilité physique et chimique du sol.

- sur les ressources en eau

La destruction du couvert végétal favorise le ruissellement au détriment de l'infiltration donc au détriment de l'alimentation des nappes phréatiques.

Notons en effet que les forêts classées de Dindéresso et du Kou sont des entités essentielles dans le maintien des sources d'alimentation des nappes phréatiques. Par ailleurs, l'entraînement des particules terreuses par le ruissellement entraîne la destruction des berges, et le comblement progressif du lit mineur de la rivière du Kou.

Rappelons que la station de l'ONEA installée dans la forêt classée du Kou est la principale source d'approvisionnement en eau potable de la ville de Bobo-Dioulasso. Cette source se trouve ainsi compromise.

- sur le micro climat de la zone

Le micro climat particulièrement agréable vécu dans la zone de Nasso, Dindéresso et Bobo-Dioulasso sont essentiellement dus à la végétation luxuriante notamment des forêts classées de Dindéresso et du Kou, ainsi que par la présence de la rivière Kou.

La destruction de ce couvert végétal, la dégradation des sols, et le comblement progressif de la rivière ne peuvent que compromettre la pérennité de ce micro climat.

Il n'était pas étonnant que d'ores et déjà la violence des vents chargés de poussières, les hausses de température inhabituellement connues dans cette zone, les mauvaises récoltes liées à une baisse de pluviométrie soient connues aujourd'hui.

C'est le lieu de reconnaître que les forêts classées de Dindéresso et du Kou sont de véritables poumons de la ville de Bobo-Dioulasso et les villages environnants.

- sur le tourisme

De tout ce qui précède, on peut particulièrement signaler la dégradation de l'écosystème attrayant de la guinguette qui aura des conséquences sur le tourisme.

C'est notamment la destruction de la galerie forestière, de la pollution et du comblement même du cours d'eau.

Pourtant on sait que le tourisme tient une place importante dans le développement du Burkina Faso. La zone de la guinguette reçoit annuellement 480 à 4.800 touristes, aussi bien nationaux qu'internationaux, apportant ainsi des devises au pays (PAFDK, rapport d'atelier janvier 2003).

- **sur la pédagogie :**

Les forêts classées de Dindéresso et du Kou sont des lieux privilégiés pour l'enseignement secondaire, supérieur ainsi que pour la recherche scientifique.

En effet, elles représentent des milieux réels propices pour l'éducation environnementale, l'écologie, la sylviculture, la botanique

En témoigne les nombreux essais mis en place depuis le temps du CTFT et poursuivis aujourd'hui par le CNSF et le DPF ainsi que les écrits (mémoires, rapports, publications scientifiques) réalisés dans ces deux forêts classées.

La dégradation de ces forêts notamment du point de vue de leurs diversités floristiques est aujourd'hui comparable à la destruction d'un laboratoire vivant surtout pour l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Dindéresso et de l'Institut de Développement Rural de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso.

4.5. Les difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées au cours de notre stage se résument aux points suivants :

- le recensement des femmes, qui croyaient qu'il s'agissait d'une police forestière ; d'où leur méfiance tout le long de nos enquêtes ;
- l'absence du suivi des services des études de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts qui nous a handicapée dans notre choix méthodologie ;
- la quantification du bois, car il nous manquait une méthodologie de conversion dès le début de notre stage ;
- la non-disponibilité des documents sur les arrondissements de Dô, Dafra, Konsa et la Forêt Classée du Kou, dont les informations nous faisaient défaut ;
- l'insuffisance du temps imparti qui ne nous a pas permis d'approfondir tous les volets de l'étude.

CHAPITRE IV – CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

La présente étude a traité de la problématique d'agression des forêts classées de Dindéresso et du Kou. Elle s'est particulièrement appesantie sur le cas des exploitantes frauduleuses des secteurs 10, 11, 21 et 22 de la ville de Bobo-Dioulasso. Elle s'est faite dans l'optique d'une recherche de perspectives pouvant contribuer à une gestion durable de ces deux forêts classées, en collaboration avec le public.

On y retient que, outre les femmes des secteurs 10, 11, 21 et 22, d'autres actrices interviennent dans l'exploitation frauduleuse des deux massifs. Il s'agit notamment des femmes des villages riverains qui sont de Logofourouso, Koumi, Kokorowé, Nasso, et celles des secteurs 1 et 3 respectivement de Dioulassoba et Tounouma. Ces dernières s'octroient des droits d'usage en principe rendus caduques depuis le classement des forêts. L'analyse montre que la grande majorité d'exploitation est constituée de migrantes, mais il y existe aussi une faible proportion de rapatriées de Côte-d'Ivoire. Par ailleurs, il ressort que si le facteur "charge familiale" est un important mobile pour l'exploitation forestière frauduleuse, il n'en demeure pas moins qu'une grande proportion de filles célibataires s'adonnent également à cette activité.

Ces dernières estiment plutôt que le manque de revenus en est le principal mobile.

Les produits les plus recherchés sont le bois avec 94,22 %, les souches 3,18 % et le charbon de bois 2,60 %.

L'observation a révélé que la majeure partie du bois exploité est de très petite circonférence de 2 à 15 cm et à l'état frais. En réalité, il s'agit essentiellement de rejets de souches et de drageons, toute chose qui porte gravement atteinte à la régénération naturelle déjà compromise par les passages annuels des feux de brousse incontrôlés. Il est à craindre que l'extension de la ville de Bobo-Dioulasso, notamment les nouveaux lotissements en extension du secteur 21 n'aggrave le phénomène de dégradation des forêts classées du Kou et de Dindéresso.

Des essais d'estimation des revenus générés par l'exploitation des forêts classées étudiées sur la base des quantités exploitées et des prix du marché, révèlent que cette activité est très rentable.

En effet, les revenus annuels varient de 180.000 fCFA pour les femmes qui exploitent en moyenne 2 fois par semaine, 450.000 fCFA exploitant en moyenne 5 fois par semaine et 990.000 fCFA pour les femmes exploitant 11 fois en moyenne par semaine. On comprend alors que si rien n'est fait, le nombre des exploitantes ne pourra qu'augmenter de paire avec l'accroissement de la population.

A l'issue de cette étude, il nous semble opportun de formuler des suggestions et des recommandations qui pourraient contribuer à la sauvegarde des ressources forestières.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus, nous interpellent sur l'avenir des forêts classées. Formations périurbaines subissant de ce fait, les agressions anthropiques, ces forêts ne pourront plus à la longue résister. Cela conforte l'idée de promouvoir un aménagement et une gestion participatifs de ces forêts.

La présente étude qui n'est que le début devrait être approfondie dans le sens d'une meilleure connaissance du milieu écologique, de l'environnement humain et du contexte socio-culturel et économique ;

l'aménagement de ces forêts, comme l'a du reste engagé le PAFDK, devrait privilégier la concertation pour une participation effective des différents acteurs que sont les pouvoirs publics et la société civile.

La pérennisation des acquis du PAFDK passerait par l'organisation des exploitantes, leur formation et leur responsabilisation effective à la gestion de leurs ressources.

Des actions spécifiques pourraient être envisagées à l'endroit des exploitantes. Il s'agit notamment de :

- identifier des activités rémunératrices afin de réduire au maximum la pauvreté ;
- La réalisation des activités de reboisements, l'ouverture des pare-feux, etc. ;
- confier aux exploitantes des zones de gestion communautaire où elles peuvent mener des activités sylvicoles ;
- offrir un appui financier sous forme de crédit aux femmes, afin de freiner la pression sur la forêt qui apparaît comme la seule alternative ;
- réaliser des plantations et des semis directs dans les zones dégradées des deux (2) forêts ;
- surveiller et contrôler les prélèvements à travers la mise en place des groupements de gestion forestière ;
- former le public cible à la construction des foyers dolo et trois (3) pierres améliorées pour réduire la consommation du bois ;
- fixer les berges du cours d'eau Kou par la plantation d'arbres.

Enfin pour permettre un suivi des stagiaires à l'ENEF sur le terrain nous suggérons que la durée du stage soit revue.

BIBLIOGRAPHIE

- ADOUABOU A. B. (1996)** Contribution à la vérification de la carte de l'état du couvert végétal et inventaire de la végétation naturelle de la forêt classée de Dindéresso. 42 pages
- ARFP** *date* Gestion des produits ligneux, quelques relations de convertibilité entre les unités de mesures paysannes. 3 pages
- Berhaut – J. C. S. SP. (1967)** Flore du Sénégal, 2ème Edition Claireafrique Dakar. 485 pages.
- BKF/007-PAFDK (2003)** Rapport d'atelier : présentation du projet. 7pages
- COMPAORE R. J. D. (1995)** Les possibilités d'association des Unités socio-économiques dans l'exploitation des plantations de la forêt classée de Dindéresso. 32 pages.
- Direction régionale de l'Economie et du Développement des Hauts- Bassins (2003)** Présentation de la Région des Hauts-Bassins, cadre régionale de lutte contre la pauvreté. 38 pages
- M.E.E (1996)** Programme National d'Aménagement des forêts. 61 pages. *ES-1*
- M.E.E (1997)** Loi n° 006/97/A.D.P. Portant Code Forestier au Burkina Faso. 55 pages.
- SOMDA B. et P. Van Lierop (1993)** Historique de la forêt classée de Dindéresso. 36 pages
- S/P. CONAGESE** Stratégie Nationale et Plan d'Action du Burkina Faso en matière de Diversité Biologique. 163 pages
- S/P. CONAGESE (2002)** Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso. 194 pages
- TRAORE S. (1995)** Evaluation des plantations de la forêt classée de Dindéresso. 58 pages



ANNEXES

**Annexe n° 1 - FICHE D'ENQUETE DE L'EXPLOITATION DU BOIS
DANS LA ZONE DU PROJET BKF/007**

N° _____ Axe n° _____ Heures de passage _____

Date _____ Enquêteur : _____

1)- Personne enquêtée
Identité

Nom Prénoms (facultatif) : _____ Genre _____

Occupations _____

Nombre de personnes en charge _____

Situation matrimoniale _____

Provenance _____

Rapports avec la Forêt _____

2)- Produits transportés

Type : _____ Utilisation : _____

Qualité : _____ Quantité _____

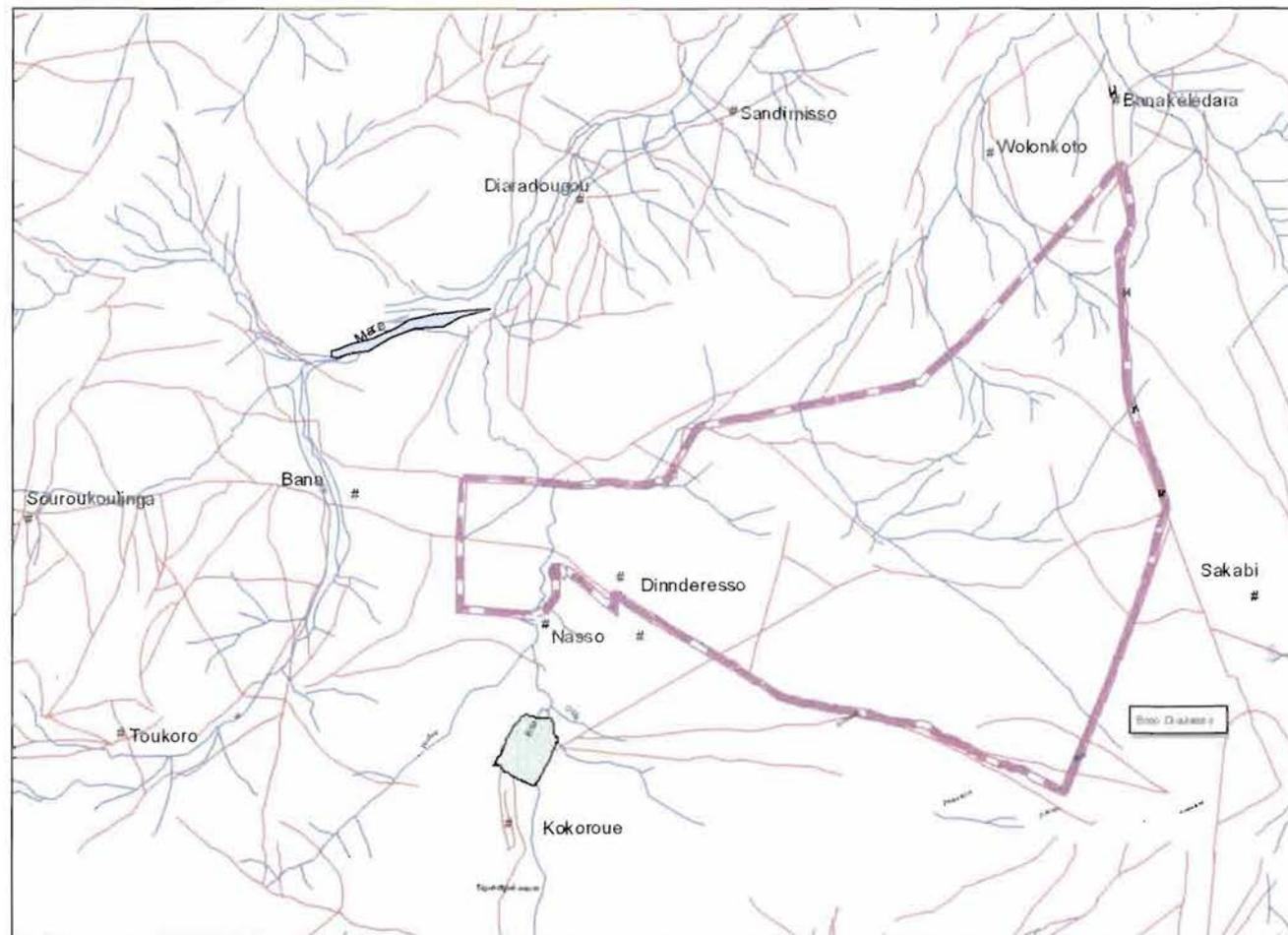
Lieu d'exploitation : _____

Exploitants _____

3)- Moyens de transport : _____

4)- Fréquence : _____

Carte N° 1 : ZONE D'INTERVENTION DU
PROJET PAFDK- BKF-007



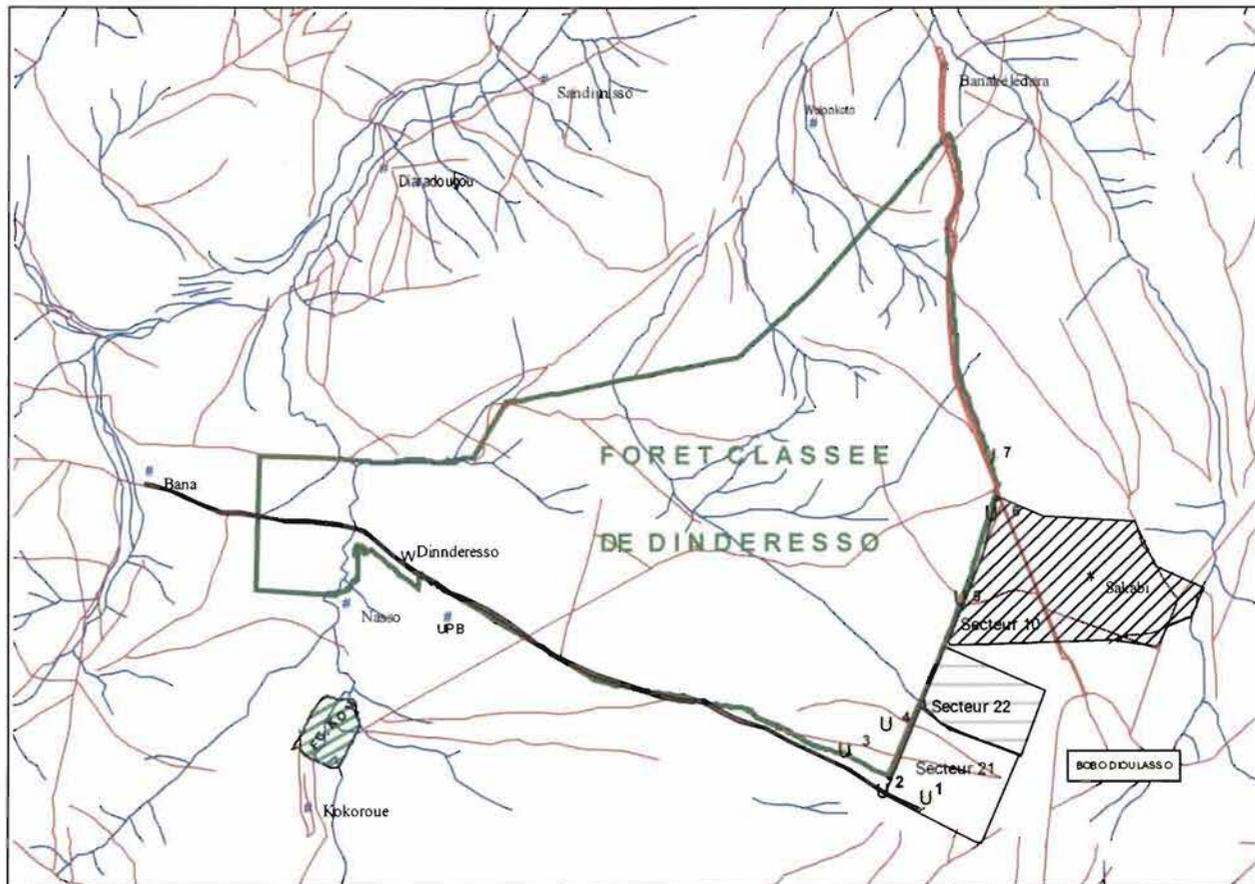
LEGENDE

- # Village
-  limite forêt classée
-  Limite FC Dindéresso
-  réseau hydro.
-  Voies de communication



ANNEXE

CARTE N° 2 : POSTES DE STATIONNEMENT AU NIVEAU DES PRINCIPALES PISTES
D' ACCES AUX FORETS CLASSEES DE DINDERESSO ET DU KOU



LEGENDE

- U Poste de stationnement
- Voies de communication
- Village
- Réseau Hydro
- Limite forêt classée de Dindernesso
- Limite Forêt classée du KOU
- Limites approximative du secteur

99
DAKAR, Le 27 Février 1936

Agriculture

Direction des Affaires
Politiques et Administra-
tives

Administration de la
Justice

422 SE/5 -

arrêté portant classe-
ment de la forêt de
Basse 20, N° 99
(Bobo-Dioulassa)

LE GOUVERNEUR GENERAL

DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANCAISE,

COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 Octobre 1904, réorganisant le Go-
vernement Général de l'Afrique Occidentale Française,
modifié par les décrets des 4 Décembre 1920, 30 Mars
1925 et 5 Septembre 1932;

Vu le décret du 15 Novembre 1935 portant réglemen-
tation des terres domaniales en A.O.F.

Vu le décret du 4 Juillet 1935, sur le régime foresti-
er en Afrique Occidentale Française;

Vu l'arrêté du 28 Septembre 1935 définissant la Limi-
te Sud de la zone sahélienne et réglementant l'exploit-
ation des forêts;

Sur la proposition du Lieutenant-Gouverneur de la
Côte d'Ivoire.

A R R E T E

Article 1er: Est constitué en Forêt domaniale classée
le terrain dont les limites sont les suivantes:

Etant donné les points A et B, situés sur la route
de Bobo-Dioulassa à Dindereuse respectivement aux
points kilométriques 5 et 14.500 les points E, et D,
situés sur la route de Bobo-Dioulassa à Koutiala respec-
tivement aux points kilométriques 8 et 15.700 les points
F, et C, situés sur la trace du chemin de fer projeté
vers Ségué respectivement aux points kilométriques 5 et
12.

LIMITE SUD: Deux lignes droites A.F. et F.E.

LIMITE OUEST: La route de Bobo-Dioulassa à Dindereuse
de A. en B.

LIMITE NORD: Deux lignes droites A.B. et C.D.

LIMITE EST: La route de Bobo-Dioulassa à Koutiala de
D. en E.

Article 2: Les droits d'usages reconnus aux ^{indigènes} ~~indigènes~~
sont limités à ceux énumérés à l'article 14 du décret
du 4 Juillet 1935.

Article 3: Les infractions au présent arrêté seront
punies des peines prévues au décret du 4 Juillet 1935.

Article 4: Le Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'I-
voire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

SIGNE: B R B V I E

AMPLIATIONS

3e Bureau.....I - Pour copie conforme

S/O.....I p. le Chef de Cabinet p.e.

SIGNE: ILLISIBLE

Annexe n°4 - Chronogramme des différentes rencontres

Libellé	Date	Secteurs	Lieu de rencontre
1 ^{ère} rencontre	24 avril 2003	1, 3, 10, 11, 21 et 22	Siège du projet PAFDK
2 ^{ème} rencontre	12 mai 2003	21 et 22	Siège du projet PAFDK
3 ^{ème} rencontre	12 mai 2003	10	Siège du projet PAFDK
4 ^{ème} rencontre	13 mai 2003	11	Siège du projet PAFDK
5 ^{ème} rencontre	13 mai	1 et 3	Siège du projet PAFDK

Annexe n°5 - Liste des Forêts Classées de la Région des Hauts-Bassins

Province	Dénomination	Localisation	Date de Classement	N° de l'Arrêté Décret-Ordonnance de classement	Superficie (ha)
HOUET	FC - Dindéresso	Bobo-Dioulasso	27/02/36 26/08/41	422/SE ou 3006/SE/E	8.500
	FC-Koulima	Bobo	27/02/36	421/SE ou 1486/SE	2.150
	FC -Bansié	Bobo	26/03/37	836/SE	300
	FC- Mou	Bobo	20/10/38	3406/SE	34.000
	FC- Dan	Bobo	03/08/53	5765/SE	4.300
	FC- Péni	Bobo	24/09/42	3389/SE/F	1.200
	FC-Kou	Bobo	13/01/51	190/IGF	117
	FC-Bambou	Bobo	26/03/37	891/SE	350
	FC-Koa	Bobo	27/04/36	891/SE	350
TUY	FC-Marou	Houndé	28/01/40	116/SE	50.000
	FC-Bahon	Houndé	26/03/37	836/SE	1.600
	FC-Tui	Houndé	17/01/40	115/SE	50.000
	FC-Mareaux hippopotames	Satiri	26/03/37	836/SE	19.200
	FC-Téré	Kouka	23/11/51	8314/SE/F	10.700
	FC-Kapo	Houndé	26/03/37	836/SE	9.900
TOTAL					192.667

Source : S. GUINKO, 1996

Photo n° 1 : Caractérisation du public cible



Photo n° 2 : Exploitation anarchique des plantations d'essences exotiques



Photo n° 3 : Exploitation anarchique des plantations d'essences exotiques



Photo n° 4 : Exploitation anarchique des plantations d'essences exotiques



Photo n° 5 : Exploitantas de bois en provenance de la forêt



Photo n° 6 : Exploitantes de bois en provenance de la forêt



Photo n° 7 : Implication des femmes dans les activités de reboisement



Photo n° 8 : Implication des femmes dans les activités de reboisement

